

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 283-2016**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné Jean Langelier, assistant-greffier de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 2 mai 2016, le règlement numéro 283-2016 modifiant le règlement numéro 172-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

QUE ledit règlement a été approuvé le 15 juin 2016 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 30 juillet 2016 à la suite de la publication d'un avis du ministre à cet effet dans la Gazette officielle du Québec;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À VILLE DE SAINT-PASCAL, CE 12<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT DEUX MILLE SEIZE.**

L'assistant-greffier,

---

Jean Langelier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Jean Langelier, assistant-greffier de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 17 août 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 12 août 2016.

L'assistant-greffier,

---

Jean Langelier